

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00296

**SIGNATURE DU PLAIDOYER DU RÉSEAU FRANCE URBAINE SUR LA
COMMANDE PUBLIQUE ALIMENTAIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT,
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240029610

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

SIGNATURE DU PLAIDOYER DU RESEAU FRANCE URBAINE SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ALIMENTAIRE

Saint-Etienne Métropole a signé en février 2023 la déclaration de Nantes. Cette déclaration affiche les valeurs partagées par les signataires :

- un engagement à se doter d'une politique territoriale agroécologique et alimentaire ;
- une interpellation du gouvernement et de l'Union Européenne sur 4 faisceaux d'action immédiate :
 1. la priorité à la lutte contre la précarité alimentaire des citoyens les plus fragiles ;
 2. la priorité à la lutte contre la précarité économique des producteurs ;
 3. la protection et la reconquête du foncier agricole comme premier pilier de la souveraineté et de la résilience alimentaires de nos territoires ;
 4. l'affirmation de l'alimentation comme un service public et un bien commun, notamment dans le cadre de la restauration scolaire avec un relai fort de la notion « exception alimentaire » dans le cadre de la restauration scolaire, afin d'y intégrer des critères géographiques.

La déclaration de Nantes témoigne d'une volonté sur le long terme des collectivités pour activer les leviers agricole et alimentaire face à l'urgence climatique et sociale.

Aujourd'hui, le réseau France Urbaine, dont Saint-Etienne Métropole est membre, souhaite aller plus loin sur le 4^{ème} axe de la déclaration de Nantes et notamment sur la question de la commande publique en matière de restauration collective. France Urbaine a la volonté, via un plaidoyer, de militer pour un règlement européen qui permette :

- de redéfinir l'alimentation comme un service public et un bien commun dans une perspective de santé globale ;
- d'ouvrir le libre choix de la procédure d'achat public de denrées pour 50 % du volume annuel dans le but notamment de favoriser l'accès aux producteurs locaux avec une sélection des attributaires sur la base de critères issus d'une stratégie alimentaire territoriale à définir à l'échelle du périmètre d'approvisionnement.

Ce plaidoyer est ouvert à la signature jusqu'au 30 juin 2024 aux personnes morales et leurs réseaux : acteurs économiques, publics, privés à l'échelle européenne.

Les engagements de ce plaidoyer correspondent aux initiatives engagées par la Métropole à travers différents dispositifs et politiques publiques : Projet Alimentaire Territorial (PAT), politique agricole (installation, transmission-reprise, Protection et mise en valeur des Espaces Agricole et Naturels périurbains (PAEN), ...).

Cette signature permettrait, à la Métropole, de :

- valoriser à une échelle locale, nationale voire européenne l'engagement de la Métropole à travers ses politiques publiques en matière de transition agroécologique et alimentaire ;
- faire porter auprès du Gouvernement et de l'Union Européenne un message fort. Il s'agit de mettre l'accent sur la notion d'une « exception alimentaire » dans le cadre de la restauration collective publique afin d'y intégrer des critères géographiques. En assouplissant les règles de la commande publique sur 50 % du volume annuel de denrées (tout en conservant pleinement les principes de transparence des procédures, d'efficience dans l'allocation des fonds publics et de libre accès), cette proposition doit permettre aux collectivités, de mettre en œuvre leurs compétences de manière plus efficace au bénéfice de l'intérêt public local.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le plaidoyer proposé par le réseau France Urbaine sur la question de la commande publique en matière de restauration collective ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit plaidoyer, ci-joint, et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE